

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DES DEUX MORIN

Par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne n°15 DSCE EXP 11 daté du 17 avril 2015 est prescrite une enquête publique relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin sur le territoire des départements de la Seine-et-Marne (103 communes), La Marne (67 communes) et l'Aisne (5 communes) et se déroulera pendant 30 jours consécutifs du lundi 1^{er} au mardi 30 juin 2015 inclus.

La commission d'enquête est composée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur Alain CHARLIAC, attaché de direction à EDF, retraité.

Membres titulaires : Monsieur Michel ROYER, ingénieur en chef du génie rural des eaux et forêts, en retraite et Monsieur Michel DARD, instituteur, secrétaire de mairie, en retraite.

Membres suppléants : Madame Valérie COULMIER, ingénieur hygiène-sécurité-environnement et Madame Catherine LEMOINE, chargée des politiques spécifiques logement à la DREAL de Champagne-Ardenne.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de La Ferté-Gaucher (1 place du Général de Gaulle – 77320 La Ferté-Gaucher) où toutes les correspondances concernant ce projet peuvent être adressées au Président de la commission d'enquête ou par courriel (enquete.publique.sage2morin@gmail.com).

Pendant toute la durée de l'enquête, seront mis à la disposition du public dans les communes de Beton-Bazoches, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, La Ferté-Gaucher, Rebais, Saint-Cyr-sur-Morin (Seine-et-Marne), Coizard-Joches, Esternay, Montmirail, Sézanne, Talus-Saint-Prix (La Marne) et Marchais-en-Brie (Aisne) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- le dossier d'enquête comprenant notamment un rapport environnemental et l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement,
- un registre d'enquête dans lequel le public pourra consigner ses observations.

Le dossier d'enquête sur support CD Rom pourra être consulté dans les mairies des autres communes incluses dans le périmètre du SAGE des deux Morin du 1^{er} au 30 juin 2015 inclus, sur les sites Internet du SAGE des Deux Morin (www.sage2morin.com), de Gest'eau (www.gesteau.eaufrance.fr) et des services de l'Etat des départements de la Seine-et-Marne, de La Marne et de l'Aisne.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de Seine-et-Marne (Direction de la coordination des services de l'Etat – Pôle de pilotage des procédures d'utilité publique – 12 rue des Saints Pères – 77010 Melun cedex).

Un membre de la commission d'enquête recevra le public dans les mairies mentionnées ci-dessous aux dates et heures suivantes :

Seine-et-Marne :

- **Mairie de Beton-Bazoches :**
mardi 9 juin 2015, de 16h30 à 19h30.
- **Mairie de Coulommiers :**
vendredi 5 juin 2015, de 9h00 à 12h00,
jeudi 18 juin 2015, de 14h00 à 17h00,
lundi 29 juin 2015, de 14h00 à 17h00.
- **Mairie de Crécy-la-Chapelle :**
lundi 1^{er} juin 2015, de 9h00 à 12h00,
samedi 13 juin 2015, de 9h00 à 12h00,
mardi 23 juin 2015, de 14h00 à 17h00.
- **Mairie de La Ferté-Gaucher :**
mardi 2 juin 2015, de 14h00 à 17h00,
mardi 16 juin 2015, de 9h00 à 12h00,
vendredi 26 juin 2015, de 14h00 à 17h00.
- **Mairie de Rebais :**
samedi 6 juin 2015, de 9h00 à 12h00,
samedi 20 juin 2015, de 9h00 à 12h00.
- **Mairie de Saint-Cyr-sur-Morin :**
mercredi 3 juin 2015, de 9h00 à 12h00,
samedi 27 juin 2015, de 9h00 à 12h00.

La Marne :

- **Mairie de Coizard-Joches :**
vendredi 5 juin 2015, de 14h00 à 17h00,
mardi 30 juin 2015, de 14h00 à 17h00.
- **Mairie d'Esternay :**
lundi 1^{er} juin 2015, de 14h00 à 17h00,
vendredi 12 juin 2015, de 9h00 à 12h00,
jeudi 25 juin 2015, de 9h00 à 12h00.
- **Mairie de Montmirail :**
samedi 13 juin 2015, de 10h00 à 13h00,
mercredi 24 juin 2015, de 14h00 à 17h00,
lundi 29 juin 2015, de 10h00 à 13h00.
- **Mairie de Sézanne :**
lundi 8 juin 2015, de 9h00 à 12h00,
vendredi 19 juin 2015, de 9h00 à 12h00.
- **Mairie de Talus-Saint-Prix :**
mardi 9 juin 2015, de 10h00 à 13h00,
mardi 23 juin 2015, de 10h00 à 13h00.

Aisne :

- **Mairie de Marchais-en-Brie :**
samedi 27 juin 2015, de 9h00 à 12h00.

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin des Deux Morin sera approuvé par arrêté interpréfectoral des Préfets de Seine-et-Marne, de La Marne et de l'Aisne.

Toute information peut être demandée auprès du Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de Deux Morin – Maison des services publics – 6 rue Ernest Delbet – 77320 La Ferté-Gaucher.

Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront mis à disposition du public dans chacune des mairies incluses dans le périmètre du SAGE et dans les Préfectures de Seine-et-Marne, de La Marne et de l'Aisne.